



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2024-DEL-050

OBJET : 3. 2 : Rénovation de l'éclairage des bâtiments publics – changement en leds salles des fêtes, foyer et du centre technique.

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de convocation :

29 mai 2024.

Étaient présents :

TÉTART Jean-Marie, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, BOUCAUT Jean-Baptiste, GANGNEBIEN Jennifer, DAMOTTE Stéphane, GALERNE Emmanuelle, PASQUIER Hugo

Date de publication :

31 mai 2024

Nbre de conseillers en exercice :

22

Étaient absents :

CABARET Gilles (excusé, pouvoir à Mr Jean-Pierre LEHMULLER), GUYOMARD Nathalie (excusée, pouvoir à Mme GANGNEBIEN Jennifer), SERAY Philippe, MORÉNO Ludovic, MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, VANHALST Damien (excusé).

Nbre de votants : 17

(15 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance :

Mme Christine DEBLOIS-CARON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la circulaire de Monsieur le Préfet des Yvelines du 1^{er} Mars 2024 portant les modalités de l'appel à projet de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024,**Vu** la délibération 2023-DEL-028 en date du 28 mars 2023 portant fixation du taux horaire aux travaux en régie à 23,38 €,**Vu** le budget principal primitif 2024 de la ville voté le 9 avril 2024,**Vu** la décision n° 2024-DEC-020 en date du 12 avril 2024 sollicitant auprès de la DETR 2024 une subvention de 2 963 €, pour l'opération « rénovation de l'éclairage de bâtiments publics » ,**Considérant** que pour contribuer à la transition énergétique et diminuer sa consommation énergétique la ville entreprend le changement en leds des éclairages de ses bâtiments publics,*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 17 voix POUR***Article 1 :** approuve l'opération « *rénovation de l'éclairage bâtiments publics - changement en leds salles des fêtes, foyer et du centre technique* »**Article 2 :** approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	%
Salle des fêtes	5 490 €	DETR 2024 (sollicitée)	2 963 €	30 %
Foyer municipal	1 840 €	Commune	6 914 €	70 %
Bâtiment Services techniques	2 547 €			
	9 877 €		9 877 €	

Article 3 : dit que les crédits sont inscrits en investissement au budget 2024.La Secrétaire de séance,
Christine DEBLOIS-CARON

A HOUDAN, le 7 juin 2024

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration.
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

